



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le 25 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 18 octobre 2024

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Patrice BOUTHORS, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Laurence PILLONEL, Julie GIRARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Jacques ROBIN, Nathalie DETRUCHE.

Procurations

Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Laurence PILLONEL
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
M. Antonio PEREZ RAMOS a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Josette CHAMBOUX a reçu procuration de Mme Hélène LEVA
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Jean-Marc LHERMET
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Jacques ROBIN
M. Laurent DEMOLIS a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

Secrétaire de séance : Madame Béatrice HUEHN

Nombre de conseillers :	27			
En exercice	: 27		Pour	: /
Présents	: 19		Contre	: /
Votants	: /		Abstention	: /

9.1. INTERCOMMUNALITE – RAPPORT 2023 SUR LE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES (DELEGATION DE SERVICE PUBLIC)

Madame le Maire,

INFORME que l'année 2023 est la seconde année d'exploitation du Réseau STAR'T par l'entreprise RDB Thonon, filiale du groupe RATP Dev et Borini Développement, choisie par Thonon Agglomération pour être délégataire de son service public de transport public, pour une durée de sept ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

PRECISE que le rapport Transport Public de Personnes (Délégation de Service Public) doit faire l'objet d'une communication au Conseil municipal en séance publique avec vote et délibération.

Vu l'article L3135-1 du Code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° CC001548 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 23 novembre 2021 approuvant le choix du délégataire pour l'exploitation du service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération,

Vu le contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération signé en date du 27 décembre 2021,

.../...

Vu la délibération n° CCO01649 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 janvier 2022 approuvant l'avenant n°1 permettant la cession du contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération à la société dédiée « RDB Thonon »,

Vu la délibération n° CCO01739 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 29 mars 2022 approuvant l'avenant n°2 portant adoption des modifications des dates de prise en charge des services de mobilité par le délégataire,

Vu la délibération n° CC2394 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 24 octobre 2023 approuvant l'avenant n°3 portant points de restructuration du Réseau START,

Vu la délibération n° CC00089 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 26 mars 2024 approuvant l'avenant n°4 portant points de restructuration du Réseau START et l'évolution du parc VAE,

Vu la délibération n° CC2024.00266 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 24 juillet 2024 approuvant l'avenant n°5 portant modification des lignes H-J-L-P,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 10 septembre 2024,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Thonon Agglomération n°CC2024.00312 en date du 24 septembre 2024 adoptant le rapport annuel du transport public de personnes (Délégation de Service Public) de Thonon Agglomération, exercice 2023,

Vu le rapport d'activités 2023 pour le transport public de personnes (délégation de service public),

Considérant que le président de l'EPCI doit envoyer chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport d'activité,

Considérant que le rapport d'activité, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision synthétique des actions conduites par la collectivité aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands projets d'intérêt communautaire,

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les représentants intercommunaux peuvent être entendus,

Le Conseil municipal, à l'issue de la présentation et des échanges qui en ont suivi :

PREND ACTE du rapport annuel 2023 concernant le fonctionnement du réseau de Transport collectif de voyageurs établi par le délégataire RDB Thonon, annexé à la présente.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 25 octobre 2024

Le Maire - Catherine BASTARD



29 OCT. 2024

29 OCT. 2024



La secrétaire de séance – Béatrice HUEHN